« Nous examinâmes alors les diverses hypothèses qui pouvaient se présenter et nous avons conclu : au rachat du matériel et des propriétés de la société des Vidanges lilloises en vue de l'exploitation par la Ville elle-même et de l'organisation d'un service de vidanges gratuites, sauf dans le canton les maisonnettes étant dilluées dans une trop grande quantité d'eau rendant inutilisables.

« Notre proposition fut renvoyée à l'examen d'une commission spéciale, ce sont les conclusions de cette commission que, dimanche matin, nous soumettrons à nos collègues.

« Nous leur demanderons, d'accord avec la commission, d'autoriser l'administration municipale à traiter avec les Vidanges lilloises, dans des conditions que nous estimons avantageuses pour la Ville. D'ailleurs, comme nous voulons faire tout au grand jour, le traité à intervenir avec la Compagnie sera ultérieurement soumis à l'approbation du Conseil municipal. »

***

Les renseignements généraux que l'honorable adjoint nous a fournis avec sa bonne grâce habituelle et que l'on vient de lire, intéresseront tous les lillois! Ils prouveront, une fois de plus, à nos amis de l'extérieur et à nos adversaires qu'une municipalité socialiste sait se préoccuper d'abord des intérêts des contribuables.

Et si, comme il est probable, les conclusions de M. Simon Brame sont adoptées, les bons lillois, moyennant rançon à prix d'argent — (ça coûtait vingt cinq centimes, au moins, l'hectolitre, souvenez-vous en) — pourront faire graver sur la tombe de la municipalité défunte, cette phrase toute de circonstance :

Adieu, tonneaux, vidanges sont faites !

Gustave ROBERT.

LA QUESTION PAYSANNE

Sous ce titre, notre ami Jaurès constate, dans la *Petite République*, que les réponses au questionnaire que le groupe socialiste a adressé aux cultivateurs arrivent nombreuses de toutes les régions, et il invite les travailleurs des campagnes à envoyer encore, jusqu'au jour où s'ouvrira à la Chambre la discussion, tous les documents, tous les renseignements.

Qu'ils ne se laissent pas arrêter par leur inexpérience : il n'est pas besoin d'une plume exercée et le beau style ne sert de rien : il suffit qu'ils sachent parler leur expérience. Nous pouvons leur donner l'assurance que le parti socialiste lit avec le plus grand soin tout ce qui lui est adressé sur ce sujet et il serait vraiment heureux de ne sentir en communication avec l'âme paysanne.

Ce n'est pas, comme nos adversaires l'insinuent déjà, que nous songions à adoucir ou à cacher notre doctrine propre pour ménager certains préjugés paysans. Nous savons que dans bien des régions ils ont encore peur du socialisme du collectivisme, qui leur a été présenté par nos ennemis sous un faux jour. Nous n'avons point l'intention d'éluder ce problème.

Nos adversaires n'auront pas besoin de nous provoquer pour nous faire produire notre pensée tout entière, et plus nous étudions le problème, plus il nous apparaît qu'il n'y a de salut pour les paysans comme pour les ouvriers que dans l'organisation de la propriété collective. Nous ne sommes pas en parti d'un jour, cherchant à surprendre par des à peu près la conscience fragile et précaire des foules trompées. Nous n'avons, nous, et ne pouvons avoir d'autre tactique que la vérité. Nous [illegible] pénétrer, et tout entière, dans les cerveaux. Que la France paysanne nous aide en nous renseignant dans cette œuvre de vérité et de salut.

DERNIÈRE HEURE

CONDAMNATION A MORT

Alger, 9 janvier.

Le Conseil de guerre a condamné à mort trois indigènes du cercle Djelfa, qui assassinèrent le 8 juillet 1896 une famille composée du père, de la mère et de 2 enfants.

UNE SÉRIE D'INCENDIES

Liverpool, 9 janvier.

Un incendie a détruit, ce matin, à 4 heures, le Théâtre Royal. Les dégâts sont très importants. Deux cents artistes se trouvent sans travail.

Laon, 9 janvier.

La maison d'un nommé Chedeville, à Merlieux, a brûlé complètement et l'on a trouvé dans les décombres les cadavres de la famille entière, le père, la mère et deux enfants.

On dit que Chedeville aurait tué sa femme et ses enfants et aurait mis le feu à sa maison.

Caire (Suisse), 9 janvier.

Depuis deux heures, le village de Zizers est en feu.

A une heure, douze maisons et leurs dépendances étaient brûlées. Le vent souffle avec violence ; plusieurs pompes avec des équipes de renfort ont été expédiées de Coire par train spécial.

New-York, 9 janvier.

Le feu s'est déclaré hier matin dans la ménagerie Barnum, à Bridgeport (Connecticut). La terreur avait rendu les animaux furieux dans leurs cages ; mais, après des efforts inouïs, les cages purent être éloignées de l'incendie et tous les animaux ont été sauvés.

L'INTERPELLATION CARNAUD

Paris, 9 janvier.

Suivant le journal *Le Soir*, l'interpellation de M. Carnaud sur la nomination de Dommer serait grosse de conséquences indirectes ; en tous cas, dit-il, M. Méline n'interviendrait pas pour défendre une nomination qu'il aurait très énergiquement désapprouvée.

EXPLOITS DE SOUDARDS

Brest, 9 janvier.

Un maréchal des logis d'artillerie de marine, voulant, croit-on, se venger de la police à la suite du récent conseil de guerre, s'est cloué, nuitamment, sur deux agents. Ses camarades l'arrêtèrent à temps, mais plus loin, un sous-officier enfonça son sabre dans la devanture d'un café.

Le commissaire de police a adressé un rapport au préfet maritime.

Cette fois, c'en est trop. Puisque les conseils de guerre acquittent scandaleusement les soudards qui se conduisent chez nous comme la soldatesque prussienne en Allemagne, il importe que les civils s'arment aussi pour répondre par des coups de revolver aux sabres des officiers brutes en uniforme. Espérons qu'une interpellation aura lieu à la Chambre, pour mettre enfin terme à de pareils actes qui déshonorent l'armée et la marine.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

RÉUNIONS PUBLIQUES

AU FAUBOURG DU SUD

La réunion du Faubourg du Sud a eu lieu au Parc Buchette, devant une salle archicomble, sous la présidence du citoyen Jonbois.

Le citoyen Ingheln a pris le premier la parole et a présenté à l'assemblée les deux candidats du Parti Ouvrier. Après avoir énuméré les qualités de ces deux citoyens et exposé les principaux articles du programme municipal du Parti Ouvrier, l'orateur a conclu en adjurant tous les électeurs présents à combattre et à marcher, en rangs serrés, contre l'opportunisme et la réaction.

Le citoyen Ingheln a été vivement applaudi et de nombreux cris de : Vive Lemaître! vive Francisc sont fait entendre.

Le citoyen Henri Ghesquière, conseiller général et adjoint au maire de Lille, est ensuite venu à la tribune. En termes des plus éloquents, il a développé l'œuvre accomplie déjà par la municipalité socialiste et a démontré tout l'intérêt que l'administration portait aux travailleurs.

A plusieurs reprises, le citoyen Ghesquière est interrompu par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Mais lorsqu'il parle de l'hospice général et du régime de la discipline atroce que les hospitalisés y subissent, la salle toute entière fremit d'indignation.

Et Ghesquière, après avoir démontré la vie toute de travail de ces pauvres vieux qui, pour pouvoir manger un morceau de pain sur leurs vieux jours, sont soumis au divorce obligatoire, fait un tableau saisissant des misères de toute la société.

Puis il parle des chauffoirs publics, des cantines scolaires, des cuisines populaires, des crèches municipales, du travail dans les prisons, etc., toutes choses intéressantes et que nous regrettons de ne pouvoir développer faute de place.

Un tonnerre de bravos accueille le discours de notre ami.

Après avoir, mais en vain, fait un pressant appel aux contradicteurs, le citoyen Jonbois met aux voix un ordre du jour par lequel les citoyens réunis félicitent le conseil municipal socialiste de son dévouement aux travailleurs et s'engagent à faire une propagande active pour assurer la victoire du Parti ouvrier, le 17 janvier. Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

A LA RUE D'ESQUERMES

Au même moment où avait lieu les conférences du Faubourg du Sud et du Faubourg de Béthune, les citoyens Ragheboom et Siauve-Evauay donnaient au « Grand Général », rue d'Esquermes, la conférence que nous avons annoncée.

Le citoyen Lesaffre, très acclamé, présidait.

C'est Ragheboom qui, le premier, a pris la parole. Avec sa bonhomie coutumière, il a fait l'exposé de la situation politique locale et développé l'œuvre accomplie en moins de huit mois par le Conseil municipal socialiste.

Après lui, notre rédacteur en chef a pris la parole. Dans un discours qui n'a pas duré moins d'une heure, il a exposé [illegible] aux applaudissements de l'assistance le programme du Parti ouvrier et fait justice des critiques dirigées par des adversaires ignorants ou de mauvaise foi contre le Parti ouvrier. Sa critique acerbe contre les monopoleurs du patriotisme a été particulièrement applaudie.

Là, comme aux réunions des faubourgs du Sud et de Béthune, aucun contradicteur ne s'est présenté et à l'unanimité des quatre cents personnes présentes, les candidatures de Lesaffre et de Franc ont été acclamées.

L'opinion générale est que les candidats républicains socialistes l'emporteront au premier tour de scrutin, à une très grosse majorité.

Mais qu'on ne s'endorme pas ! Que tous, depuis les plus humbles, jusqu'aux plus militants veillent. La réaction opportuno-cléricale s'agite elle aussi, quoique dans l'ombre. Il faut l'écraser !

Vive le Parti ouvrier !

Au Faubourg de Béthune

La salle Moyart, où a été tenue la réunion du faubourg de Béthune, était comble. La présidence de la réunion était occupée par le citoyen Marescaux, ayant comme assesseurs les citoyens Cacheux et Roels.

Le citoyen Franc, candidat, qui a pris le premier la parole, a été vivement applaudi à son arrivée à la tribune. Il a exposé avec beaucoup de détails le programme municipal du Parti ouvrier et assuré l'assemblée que, s'il était élu, il irait se joindre aux élus socialistes pour l'accomplissement de ce programme.

Le citoyen Vandaele a ensuite pris la parole. Dans un discours très chaleureux il a démontré que pour arriver au bien-être social, il fallait l'union de tous les travailleurs.

Le citoyen Samson, adjoint au maire, après avoir parlé des réformes déjà accomplies et des projets à l'étude, a, avec beaucoup de tact, montré que le patriotisme des opportunistes et des capitalistes n'était qu'un faux patriotisme.

Puis, un ordre du jour en faveur des deux candidats du Parti ouvrier a été voté à l'unanimité et la séance a été levée aux cris répétés de : Vive le Parti ouvrier ! Vive la République sociale !

ARRÊTÉ DE CONVOCATION

On vient d'afficher l'arrêté du Maire de Lille délimitant ainsi les lieux de réunion des électeurs :

CANTON CENTRE

1er bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, Inkermann, places de la République, Richebé, de Béthune, rues de Béthune, Neuve et Grand'Place ; vote à l'Hôtel de Ville, Tribunal de simple police.

2e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, quai de la Haute-Deûle, rue de la Barre, vote à l'Ecole de Garçons, square Dutilleul, 24.

3e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Solférino (n° 2), Léon Gambetta, Colbert, boulevard de Lorraine, porte de Dunkerque et le canal de la Haute-Deûle, jusqu'à la rue Solférino : vote à l'école de garçons, rue des Stations, 72.

4e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon Gambetta et Solférino : à l'école de garçons, rue du Marché, 56.

CANTON DU SUD-OUEST

5e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Colbert, des Stations, boulevard Montebello, place Cormontaigne et rue de Turenne, (banlieue des portes de Dunkerque et de Canteleu), à l'Ecole de garçons, place Catinat.

6e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Ely), à l'école de garçons, rue de Juliers, 73.

CANTON SUD

7e bureau, toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place [illegible], boulevard Montebello, rues des [illegible], place Nouvelle Aventure, rues des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Ely et de Canteleu) à l'école de garçons, place de l'Arbonnoise, 6.

8e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy Delespaul, Jeanne d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthelemy Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (coté gauche) et celles d'Arras en entier) à l'école de garçons, rue d'Artois, 116.

9e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Ecoles, rue Barthélemy-Delespaul, Jeanne d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevards d'Alsace et de Belfort, place Gay de Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), à l'Ecole de filles, place Déliot, 5.

10e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue Inkermann, place Sébastopol, rue des Postes, Barthelemy Delespaul, boulevard des Ecoles, de la Liberté et place de la République, à l'école de filles, place Philippe le Bon, 21.

CANTON DU SUD-EST

11e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Richebé, rue Jeanne-Maillotte, place Jacquart, rues Origneur, du Bois St-Sauveur, de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, boulevards Louis XIV et de la Liberté, à l'école de garçons, rue Boilly.

12e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la Grand'Place, rue des Manneliers, de Paris, du Bois-Saint-Sauveur, Origneur, place Jacquart, rue Jeanne-Maillotte, places Richebé et de Béthune, rues de Béthune et Neuve, à la Bourse du Commerce, entrée Grande-Place.

CANTON DE L'EST

13e bureau. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications à droite, à l'école de garçons, rue du Long-Pot, 55.

14e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et la limite du canton Sud, place Guy de Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, à l'école de filles, rue de Tournai, 49.

15e bureau. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, à l'école de garçons rue Dupleix, 26.

CANTON DU NORD-EST

16e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue des Urbanistes, place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, place du Lion-d'Or, des Patiniers, rue des Arts, Vieux Marché-aux-Poulets, des Sept-Sauts, Faidherbe, de Tournai et fortifications, l'Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28.

17e bureau. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, école Montesquieu, rue de Douvines, 19.

CANTON DU NORD

18e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Gand, place du Château, quai de la Basse Deûle, rues du Pont-Neuf, Saint-Pierre, de la Monnaie, canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rue Esquermoise, de la Barre à la Citadelle : à l'Ecole de Filles, rue des Fossés-Neufs, 44.

21e bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, place Saint-André, rues Saint-André, Saint Pierre, d'Angleterre, Royale et Négrier : à l'Ecole de filles, facade de l'Esplanade, 50

Le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Le recensement des votes se fera d'abord par bureau. Le recensement général sera opéré au premier bureau, à l'Hôtel de Ville, tribunal de simple police.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le Dimanche 24 janvier, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

Tous les citoyens inscrits sur la liste arrêtée le 31 mars 1896, sont appelés à prendre part à ces élections. Les électeurs inscrits sur cette liste qui n'auraient pas reçu leur bulletin de convocation de 15 janvier sont invités à le réclamer à la Mairie (bureau des élections).

***

DIMANCHE 10, à 3 heures du soir, rue Saint-Druon, avec les citoyens Lesaffre, candidat ; Vandaele et Poulet.

—o—

LUNDI 11, à 8 heures du soir :

Salle de Brûle Maison, rue du Marché aux Bêtes, avec les citoyens Delesalle, Franc et Henri Ghesquière ;

Salle de Versailles, rue de Poids, avec les citoyens Lesaffre, Delory et Samson ;

Salle de Saint-Agnès, chemin des Vachers, à Canteleu, avec les citoyens Siauve-Evausy et Ragheboom.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 9 janvier.

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Dans cette audience, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Beert Charles, abus de confiance, 2 mois de prison et 25 fr. d'amende, par défaut. — Buns Julien, même délit, 2 mois et 25 fr. d'amende, par défaut. — Casteleyn Alois, 4 mois pour vol et 2 mois pour escroquerie, avec confusion des deux peines.

Doleveal Henri, violences et ivresses, 25 fr. et 5 fr. d'amende. — Ghilbert J.-B., vol, 3 mois et sursis. — Crombet Angélique, vol, 1 mois et sursis. — Leman Carles, violences, 8 jours avec sursis. — Pompaert Louis, Prosper Bavy, Philomène Vanderbeken, vol, le 1er à 4 mois, le 2e à 6 mois, par défaut, et le 3e à 2 mois. — Allard Delphine, filouterie et ivresse, 1 mois et 5 fr.

Henri Brame, vol, 6 mois. — Henri Courbès, vol, 4 mois. — Jules Derode, coups et rébellion, 6 mois et 5 francs. — Letellier César, filoutorie, vagabondage, 4 mois. — Célestin Lejeune, mendicité, 6 jours.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UN ENFANT BRULÉ

AVION, 10 janvier.

Un jeune enfant, âgé de 4 ans, appartenant à M. Désiré Guilroy, demeurant cité de la fosse numéro 5, à Avion, vient, après d'horribles souffrances, de mourir des suites de graves brûlures qu'il s'était faites en tombant dans un chaudron d'eau bouillante.

ACCIDENTS DE MINES

MEURCHIN, 10 janvier.

Hier, l'ouvrier mineur Georges Dulieu, âgé de dix-neuf ans, était occupé dans une des galeries de la fosse numéro un des mines de Meurchin, lorsqu'il fut pris sous un éboulement. Quand ses camarades parvinrent à le dégager, ce jeune mineur avait cessé de vivre. M. le docteur Flament a constaté le décès. Le corps de Dulieu a été transporté à Beuvin où habitent ses parents.

—Le même jour, le nommé Héreng Louis âgé de 43 ans, mineur, a eu, dans ladite fosse, la main droite écrasée sous une plaque de tôle. Le docteur Flament, de Carvin, a dû, après un pansement sérieux, procéder à la désarticulation du médius.

VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Liste des numéros gagnants

(Suite)

842.698	Litre malaga, don du conseil de l'Union ouvrière.
857.468	Deux volumes.
183.403	Panier anses cuir et cent cartes de visite.
934.471	Six serviettes et nappe.
1.031.966	Montre en acier oxydé.
53.630	Quatre volumes, Merveilles de la Science, par Figuier.
2.081.781	Bon de l'Exposition, série 136, N° 2625.
373.391	Coupon étoffe pour robe.
1.035.169	Douzaine de mouchoirs encadrés.
137.100	Boîte de parfumerie.
1.142.730	Canne à épée.
530.814	Douzaine de mouchoirs fil.
56.762	Chants révolutionnaires (Pottier) et cent cartes de visite.
1.118.278	Trois chemises pour homme.
2.220.874	Paire de draps
345.846	Descente de lit bélier.
1.011.824	Lot serviettes de table et nappe.
765.427	Bon de l'Exposition, série 136, n° 2626.
1.103.819	Douze cuillères argentées.
376.937	Paire draps toile.
300.673	*La Commune*, et cent cartes de visite.
1.176.000	Jardinière faïence décorée (don de M. Gauthier, Paris).
1.212.758	Coupon tissu pour robe.
2.097.848	Demi-douzaine de serviettes et nappe
443.491	Chants révolutionnaires, par Pottier et cent cartes de visite.
1.054.070	Douzaine de torchons encadrés.
1.086.282	Trois chemises homme.
986.308	Douzaine de mouchoirs toile.
766.116	Porte-parapluie.
2.030.640	Marmite émaillée bombée.
1.006.914	Salle à manger, valeur 300 fr.
751.451	Six cuillères à café argentées.
877.193	Marmite émaillée cylindrique.
1.038.096	Superbe piano
158.009	Douzaine de mouchoirs fil.
737.194	Revolver.
1.25.302	Montre argent (don des ouvriers boitiers, Besançon).
514.361	Panier poignée cuir et cent cartes de visite.

(A suivre).

LILLE

COMITÉ FÉDÉRAL

RÉGION NORD

LILLE, 21, rue de Béthune, 21, LILLE

Aujourd'hui 10 janvier, à 3 heures de l'après-midi, Maison du Peuple, 21, rue de Béthune, Lille, réunion mensuelle. — Très urgent.

Parti Ouvrier. — Section Lilloise

Commission administrative et Commission de la Maison du Peuple

Les membres de ces deux commissions sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir dimanche à 4 heures, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, pour question très urgente.

Présence de tous absolument indispensable

Avis aux trésoriers

Les comités sont priés de faire verser au plus tôt au Trésorier général toutes les cotisations reçues et fonds de caisse.

LA MAUVAISE FOI DU "PROGRÈS"

Nous prenons, encore une fois, le *Progrès du Nord*, en flagrant délit de MENSONGE et de MAUVAISE FOI

On lit, en effet, dans l'organe des chauve-souris de l'opportunisme :

« Le *Réveil du Nord* du samedi 9 janvier contient en tête page, 1re colonne, un article violent, demandant la **suppression des juges d'instruction** ; en attendant il invite les justiciables « *à se refuser de la façon la plus formelle à répondre aux juges d'instruction et à signer tout procès-verbal d'interrogatoire.* »

Nous mettons au défi le *Progrès* d'établir que dans l'article auquel il fait allusion, nous ayons demandé la **suppression des juges d'instruction**. Nous avons réclamé et nous réclamerons encore énergiquement la *suppression du secret de l'instruction*, qui, depuis longtemps déjà devrait être rayée de nos codes, car, n'en déplaise au *Progrès*, ce secret est une honte pour une nation civilisée.

Après le *Matin*, qui n'est cependant pas un journal collectiviste et que nous citions dans cet article — nous disions qu'il serait « désirable (pour obtenir plus rapidement la suppression de l'instruction secrète) qu'à l'avenir tout accusé se refuse de la façon la plus formelle à répondre aux juges d'instruction et à signer tout procès verbal d'interrogatoire. »

On parle de la classique **mauvaise foi jésuitique** ; elle n'était rien à côté de la **mauvaise foi** des opportunards du *Progrès*, ayant recours, pour les besoins de leur polémique louche et tortueuse, à des procédés que doit réprouver tout journaliste, ayant le souci de la vérité, la conscience de sa dignité et le respect du public auquel il s'adresse.

Si le *Progrès* possédait la plus rudimentaire loyauté, il reproduirait l'article dont il a sciemment dénaturé le sens et ses lecteurs seront édifiés. Mais il ne gardera bien de le faire, car cette publication établirait, d'une façon irréfutable, l'**imbécilité mauvaise foi**, qu'il a mise en cette affaire.

P. A.

UNE NOTE JÉSUITIQUE

Il y a trois jours, nous avons relaté, ainsi que tous nos confrères lillois un fait monstrueux : Une femme veuve et sans ressources, s'était présentée à l'hôpital Saint-Sauveur et n'avait pu obtenir l'admission à l'hôpital, de son enfant malade, âgé de 6 mois, parce que ses papiers n'étaient pas visés par M. le commissaire central.

Nos lecteurs savent que cet enfant est mort dans le bureau de la sûreté, au moment où la mère venait accomplir les formalités exigées.

L'administration des hospices adresse aujourd'hui aux journaux de Lille la note suivante :

AVIS. — Les journaux de la localité ont parlé d'un fait qui se serait passé à l'Hopital St-Sauveur, il y a quelques jours. Une dame veuve Choquet venant de Roubaix, aurait vu refuser l'entrée de l'établissement à son enfant malade, parce que ses papiers ne portaient pas le visa de M. le commissaire central de police.

L'administration des hospices affirme, de la manière la plus formelle que la veuve Choquet ne s'est jamais présentée à l'écoupnat de l'hôpital.

Elle se sera, sans doute, adressée au bureau des consultations gratuites des enfants malades, où l'administration n'a rien à voir.

La Commission administrative des Hospices.

On voit avec quelle subtilité jésuitique l'administration des hospices s'efforce d'alléger sa responsabilité qui n'en reste pas moins tout entière, car il n'y a pas à épiloguer et à savoir si la veuve Choquet s'est présentée à tel ou tel endroit.

On a refusé des soins à son enfant mourant qui aurait pu être sauvé sans les ridicules... et puériles (le mot n'est pas trop fort) formalités exigées dans un cas de gravité semblable.

Il en sera sans doute de cette navrante affaire comme de celle de la Maternité Sainte-Anne, étouffée, ainsi que nous l'avons dit, avec la complicité de la police et du parquet.

Le *Progrès du Nord*, dans une note aussi amphigourique qu'incohérente, approuve indirectement cet étouffement.

Cela n'a rien d'étonnant de la part du journal opportunard qui s'est encoquiné » si souvent, en matière électorale, avec les plus intolérants des cléricaux. Mais qu'il ne nous parle plus de son républicanisme anti-clérical ! C'est de la blague !...

A. P.

LES CHATIMENTS CORPORELS

à l'Hospice général

Notre ami H. Ghesquière, consulté par nous à son bureau, nous a montré deux lettres qu'il a reçues de l'inspecteur départemental des Enfants Assistés et de l'Administration des Hospices, en réponse à la demande d'enquête contradictoire qu'il leur a proposée il y a quelques jours.

M. Marie déclare qu'il s'est livré à une enquête sur les faits divulgués par nous — enquête défavorable aux trois fugitifs.

« Les notes antérieures de ces trois pupilles, affirme-t-il, laissent beaucoup à désirer, et je tiens des notes à votre disposition : elles vous prouveront que la fuite de leurs placements est une habitude depuis longtemps contractée par eux. »

Nous verrons cela.

MM Danclain, Barrois, Warin et Maquart affirment qu'ils ont pris, comme c'était leur devoir, « les renseignements nécessaires » et sont « absolument fixés sur l'inexactitude des allégations portées contre l'administration des hospices et son personnel »

Et ils ajoutent que « l'enquête faite par M. l'inspecteur des Enfants assistés n'a fait que confirmer leur opinion. »

Ils se refusent à l'enquête contradictoire parce qu'ils ne veulent pas faire *abandon des pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.*

Ces messieurs se retranchent donc derrière une chinoiserie administrative pour se refuser à la lumière que réclame l'opinion publique.

Nous aurions publié aujourd'hui même les lettres que nous avons reçues d'anciens pupilles de l'Hospice général, mais nous attendrons que notre ami Ghesquière conseiller général, soit allé prendre à la préfecture connaissance des dossiers des petits fugitifs incriminés.

Pour une Grande Misère

Nous avons versé déjà 15 francs à la femme Ogez, mère de six enfants, domiciliée rue au Péterinck, sur la malheureuse situation de laquelle nous avions appelé l'attention de nos lecteurs.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'enregistrer une nouvelle obole. Une des personnalités les plus éminentes de Lille nous a adressé la somme de cinq francs en nous priant d'en remettre le montant à l'infortunée.

Il nous est doux de constater que le cri de la misère, sorti de chez nous, trouve écho même auprès de nos adversaires

Aux charitables d'hier et d'aujourd'hui, merci mille fois pour la mère abandonnée.

Mais, de grâce, que ce ne soit pas fini, messieurs !

L'œuvre des Vieux Vêtements

Nous annoncions, il y a quelques jours, la création d'une œuvre philanthropique, l'Œuvre des Vieux vêtements.

C'est aujourd'hui chose faite.

La société est organisée ; son but est nettement défini, son règlement élaboré :

La citoyenne Deplanck sollicite en ce moment de l'Administration municipale un immeuble avec plusieurs pièces pour les réunions du comité de l'œuvre, le dépôt des objets donnés, les réparations des vêtements et chaussures

En somme, c'est la première œuvre d'assistance par le travail que l'on cherche à instituer et à développer dans notre ville.

Il est certain que l'administration municipale, se trouvant ainsi devant une œuvre de solidarité sociale d'initiative privée qui respectera la misère et la liberté de conscience du pauvre, fera tout son possible pour que les organisateurs de cette création philanthropique puissent trouver tous les encouragements nécessaires.

Relever le courage, la moralité et la dignité à ces déshérités, que l'extrême indigence désespère et avachit dans l'abandon de tout, tel est le but de l'Œuvre des Vieux-Vêtements.

Nous en reparlerons.

Le desséchement des marais de la Deûle

La deuxième réunion des propriétaires intéressés à la conservation des travaux d'entretien du desséchement des marais de la Haute-Deûle, qui devait avoir lieu le 18 de ce mois, est remise au 25 janvier courant

Cette réunion, convoquée à la Mairie d'Haubourdin, de 2 à 4 heures de l'après-midi, a pour objet de déterminer le minimum d'intérêt dénommé droit à chaque propriétaire de faire partie de l'Assemblée qui sera appelée à élire les syndics, ainsi que le maximum des voix à attribuer aux plus grands propriétaires.

Ameublements : GALERIES LILLOISES

Fanfare «les Trompettes des Travailleurs»

Nous apprenons avec plaisir que la jeune fanfare « Les Trompettes des Travailleurs de Lille » donnera aujourd'hui dimanche, à 3 h. 1/2 de l'après-midi une sérénade au citoyen Delory, maire de Lille, à l'occasion de la remise du nouvel uniforme aux membres de la Société.

Rendez-vous à 3 heures.

Conférence sur l'Arménie

Une conférence publique sur les massacres de l'Arménie sera donnée au Temple (à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et de la rue Gauthier de Châtillon), le mardi soir 12 janvier à 8 h. 1/4 par M. le professeur Thoumaïan. Cette conférence n'aura aucun caractère confessionnel. M. Thoumaïan, qui était à la tête d'une grande école arménienne à Marsoonn (Asie Mineure) a été lui même l'une des victimes des persécutions exercées sur sa race et a failli en être l'un des martyrs.

Après avoir été emprisonné et soumis aux plus mauvais traitements, il fut condamné à mort et il n'a dû son salut qu'à l'intervention des ambassadeurs européens

Il se propose simplement d'éclairer l'opinion sur ce qui s'est passé en Arménie et de faire appel à la générosité française en faveur des milliers de ses compatriotes qui périssent là-bas de froid et de faim. Cette conférence sera accompagnée de projections qui mettront sous les yeux des auditeurs quelques unes des scènes tragiques qui ont pu être reproduites.

Bataille de Champigny

Le magnifique tableau d'Alphonse de Neuville exhibé sur la place de la République continue à attirer de nombreux visiteurs.

Cette œuvre du regretté maître est unanimement admirée. C'est d'ailleurs avec une vérité des plus puissantes que le pinceau de l'artiste a retracé cet épisode de la guerre de 1870, et on ne peut que se féliciter de voir rendue populaire — car le prix d'entrée est seulement de cinquante cent., — une toile qui est tout à l'honneur de l'art français.

Une couronne à Faidherbe

Le maire de la Madeleine vient d'adresser au citoyen maire de Lille, une demande autorisant la municipalité et les diverses sociétés madeleinoises à venir en groupe déposer une couronne au pied du monument Faidherbe. Cette cérémonie aurait lieu le 24 janvier ; en cas de ballottage, pour les élections municipales de Lille, elle serait reportée au 31 janvier.

Le maire s'est empressé d'autoriser le cortège, mais il a prévenu son collègue de la Madeleine que la couronne ne pourrait être que déposée, M. Pajot, l'architecte et les membres du comité de souscription ayant stipulé qu'aucun objet ne pourra être scellé au monument.

Accident

M. Ekeloe Auguste, camionneur, demeurant rue des Stations, 43, conduisait hier une voiture chargée de traverses pour la compagnie des tramways. En passant près de l'octroi de la porte de Gand, il glissa sur la chaussée et une roue de la voiture lui a passé sur le bras droit en lui faisant une fracture à deux endroits.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Laurent, le blessé a été reconduit à son domicile.

Employé infidèle

Un nommé Bernard Arsène, employé chez un négociant en tissus de Lille, a été conduit hier à la maison d'arrêt.

Cet employé, depuis quelque temps, derobait des pièces de coutil qu'il revendait ensuite à vil prix.

Nos confrères garderont certainement le secret sur cette arrestation, car Bernard Arsène, était un agent électoral influent de M. Ch. Rogez, conseiller général réactionnaire du canton Nord-Est. C'est dire qu'il n'y a pas toujours de la probité chez les réactionnaires.

Deux suicides

Des clairons du 43e de ligne ont découvert hier, vers 4 heures de l'après-midi, un jeune homme de 16 ans qui s'était pendu à l'aide d'une corde sous une voûte du rempart, à cent mètres environ de la Poterne.

Après avoir été visité par le docteur Delmotte, le corps a été transporté à la Morgue.

— Un contremaître de filature L. L., âgé de 66 ans, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher, vendredi soir.

On ignore les causes de ce suicide.

Adjudications pour le Palais des Beaux-Arts

Le 9 janvier 1897, à trois heures, il a été procédé à la Mairie de Lille, à l'adjudication des travaux de modifications et d'aménagements, à exécuter au Palais des Beaux-Arts

Le 1er lot, comprenant la maçonnerie, dont la dépense est évaluée à la somme de 12,478 fr 29, a été adjugé à M Charles Leblond, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 3 fr. 05 0/0.

Le 2e lot comprenant les charpentes et menuiserie, dont la dépense est évaluée à la somme de 43 441 fr. 03, a été adjugé à Eugène Robert, entrepreneur, moyennant un rabais de 20 fr. 57 0/0.

Le 3e lot comprenant la couverture, dont la dépense est évaluée à la somme de 5,693.60, a été adjugé à Mme veuve Thibaut de Lille, moyennant un rabais de 17 fr. 50 pour cent.

Le 4e lot comprenant la serrurerie, dont la dépense est évaluée à 39.709 fr. 45, a été adjugé à M. Jules Bourée, entrepreneur à Lille moyennant un rabais de 5 0/0.

Le 5e lot comprenant la peinture et vitrerie, dont la dépense est évaluée à la somme de 20.956 fr. 10, a été adjugé à M. Emile Lagrand, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 38 fr. 67 0/0.

Contributions et taxes

Voitures et chevaux. — Les déclarations relatives à la contribution sur les voitures et les chevaux, seront reçues au secrétariat de la Mairie, bureau des contributions, jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Aux termes de l'art. 12 de la loi du 3 juillet 1862, remise en vigueur par la loi des finances du 16 septembre 1872, les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux qui n'auront pas été déclarés ou qu'auront été déclarés d'une manière inexacte.